



VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 novembre 2023

<p><u>Nombre de Conseillers</u></p> <p>En exercice : 27</p> <p>Qui ont donné procuration : 0</p> <p>Présents : 27</p> <p>Qui ont pris part au vote : 27</p> <p>QUORUM : 14</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 27 novembre à dix-neuf heures,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u></p> <p>17.11.2023</p> <p><u>Date d'affichage</u></p> <p>17.11.2023</p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, DELEMER Bernard, Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Régis NOTOT, Éric EGO, Pascal ROUSSEAU, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Sévérine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Martine DELZENNE, Mélanie DELANNOIS, Frédérique FERREIRA, Audrey VERHAEGHE, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN</p> <p>ABSENT :</p> <p>ABSENTS EXCUSÉS :</p> <p>ONT DONNÉ PROCURATION :</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU</p>

Délibération n°76/2023/CM/SM

Objet : Demande de subvention dans le cadre de l'organisation d'une classe découverte de l'Ecole Sainte Thérèse

Rapport :

L'Ecole Sainte Thérèse souhaite organiser une classe découverte pour l'ensemble des élèves des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2.

Ainsi, 68 élèves pourront découvrir la Baie de Somme du 26 au 28 juin 2024. Le coût de ce séjour s'élève à 14 280 euros TTC soit 210 euros par enfant.

Si des actions vont être menées par les parents d'élèves pour soulever des fonds, cela restera insuffisant pour permettre aux enfants de partir en classe de découverte.

Aussi, la direction de l'école demande une subvention de 150 euros par enfant auprès de la ville de Marchiennes.

Aussi, l'avis du Conseil Municipal est demandé pour l'attribution euros par enfant pour permettre à l'école Sainte Thérèse d'organiser en Baie de Somme

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

ID : 059-215903758-20231129-2023_SM_854-DE

Cette dépense sera inscrite au budget communal 2024.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Considérant qu'il convient d'aider l'école Sainte Thérèse d'organiser cette classe découverte en Baie de Somme

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'accorder la subvention de 150 euros par enfant pour l'organisation de la classe découverte en Baie de Somme,

Article 2 : d'inscrire cette dépense sur les imputations budgétaires 2024.

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Claude MERLY

